



QUESTIONNAIRE

Lutte contre les chenilles processionnaires du pin

RETOUR D'INFORMATION



IDENTIFICATION

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Tél. fixe : Tél. portable :
 Mail :
 Référence cadastrale : Numéro de parcelle :
 (informations disponibles sur cadastre.data.gouv.fr)

QUESTIONNAIRE

Nombre de pins sur la parcelle ? 1 à 5 pin(s) 6 à 10 pins 11 à 50 pins 51 à 100 pins > 100 pins
 Nombre de pins infestés ? 1 à 5 pin(s) 6 à 10 pins 11 à 50 pins 51 à 100 pins > 100 pins
 Nombre de nids de chenilles observés ? 1 à 5 nid(s) 6 à 10 nids 11 à 50 nids 51 à 100 nids > 100 nids
 Avez-vous réalisé de l'échenillage ? (cela consiste à couper les branches infestées de nids et à les brûler) Oui Non
 Avez-vous observé des processions de chenilles ? Oui Non

OBSERVATION DU DISPOSITIF INSTALLÉ

Dispositif	Nombre de dispositifs installés	Efficacité du dispositif
Epandage terrestre	Nombre de pin traités :	Présence de nids morts Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Écopiège	Nombre d'écopièges installés :	Présence de chenilles dans le sac ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Nichoir à mésange	Nombre de nichoirs à mésanges installés :	Observation de mésanges ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

RETOUR DU QUESTIONNAIRE

Merci de renvoyer ce questionnaire,
 - par courrier : Communauté de communes de l'île de Ré, 3 rue du Père Ignace CS 280001 - 17 410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ
 - ou par mail : accueil.pedd@cc-iledere.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Pôle environnement et développement durable : accueil.pedd@cc-iledere.fr

Pour une demande de renseignement technique :
Ecogardes – ecogardes@cc-iledere.fr

Une attention particulière est portée à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel, effectués à partir du présent formulaire, soient conformes à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable le 25 mai 2018, sur la protection des données, dit « RGPD ». Ainsi, sauf stipulation contraire directement mentionnée sur le formulaire de saisie des données, les adresses électroniques collectées ne font l'objet d'aucune cession à des tiers.
 Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la gestion des dossiers de **demandes de système(s) de lutte contre les chenilles processionnaires du pin** par le pôle environnement de la Communauté de communes de l'île de Ré, destinataire de ces données.
 Ces données seront conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre demande.
 Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.
 Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant au référent RGPD de la Communauté de communes de l'île de Ré à l'adresse suivante : rgpd@cc-iledere.fr
 Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés », ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

